

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 9 février 2026 à 19 h  
4243, rue de Charlevoix**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont  
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont  
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac  
M. Youssef Hariri, Conseiller de la ville- district Maire-Clarac

---

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK**

---

**Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement**

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement  
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs  
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
M. Cyril Baudin, directeur des travaux publics intérimaire  
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement  
Mme Carmen Baïant, secrétaire recherchiste  
M. Louis Tremblay, chargée de communications en remplacement du chef de la division relations avec les citoyens et communications  
Mme Mélissa Houle, secrétaire de direction

**Étaient aussi présents :**

**PDQ39**

Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ 39  
M. Christian Komze, conseiller en développement communautaire

**Personnel du cabinet de la mairesse**

M. James Osne, attaché politique  
Mme Edith Sauvageau, attachée politique  
Mme Amély Noël, chargée de secrétariat  
Mme Myrtho Clermont, chargée de secrétariat

Nombre de personnes dans la salle : 60

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé. Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

---

**CA26 10 001**

**Adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du  
9 février 2026, à 19 h 00.**

Ajout des dossiers suivants :

- **10.10** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Jean Brunette né en 1942 et décédé le 8 janvier 2026 à l'âge de 83 ans;
- **20.07** Entériner une contribution financière à l'organisme Nos jeunes à cœur, d'un montant de 3 545 \$, pour la location du terrain au Stade Hébert à Saint-Léonard, pour la saison de 2025 de football;
- **30.08** Octroyer à la firme GLT+ Inc. un contrat de services professionnels de 21 471,58 \$ taxes incluses et une dépense de 3 220,74 \$ taxes incluses pour les contingences, pour une dépense totale de 24 692,32 \$ taxes incluses, afin de réaliser l'estimation des frais de construction du Complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord et ce, à même la réserve financière du Complexe aquatique et sportif.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 février 2026, à 19 h 00.

Adopté à l'unanimité.

10.01

---

#### **10 - Mot de la mairesse et des élu.es.**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Vœux de bonne année;
- 25 ans de la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord (SHGMN);
- Signature du Livre d'or par les membres de la famille du M. Fritzner Pierre (posthume);

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

- Vœux de bonne année;
- Relâche scolaire;

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont

- Vœux de bonne année;
- Guide Info Citoyenne;

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Vœux de bonne année;
- Déneigement et nid-de poule;

M. Youssef Hariri, conseiller de la ville- district Maire-Clarac

- Vœux de bonne année;
  - Le Ramadan
- 

Suspension de la séance à 19 h 29.

Reprise de la séance à 19 h 32.

---

**10 - Période de questions du public.**

Début de la période de questions à 19 h 32.

**Questions des citoyens présents dans la salle**

M. Fabrizio Sciola

Stationnement bloquant l'accès au bâtiment.

M. Bernard Bédard

Problématique de circulation à l'intersection de la rue Monselet avec le boulevard Henri Bourassa.

M. Hichem Haojahmeo

Le déménagement du parc à chiens du parc Pilon;

Mme Pamela Rose

Démolition du garage adjacent à leur bâtiment – dépôt d'un rapport;

Mme Katia Valcourt

Le déménagement du parc à chiens du parc Pilon;

M. Robert Guibault

Outils de communications entre l'arrondissement et ses citoyens;

M. Isdras Meteyer

Encadrement des jeunes à Montréal-Nord – dépôt des documents.

**Questions reçues via le formulaire électronique**

M. Louis Lachance

L'état des patinoires dans arrondissement;

Mme Marie Thurlie Clairvil

Autorisation d'un permis d'agrandissement;

Mme Melanie Lapierre

Problématiques concernant l'éclairage public;

M. Marcel Lachapelle

Résidence en rénovation en face du parc Aimé-Léonard le 12191, Sainte-Gertrude coin Guoin.

Fin de la période de questions à 20 h 21.

---

Suspension de la séance ordinaire à 20 h 21.

Reprise de la séance ordinaire à 20 h 35.

---

**CA26 10 002**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025, à 19 h.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**CA26 10 003**

**Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025, à 19 h 30.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025, à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

**CA26 10 004**

**Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 décembre 2025, à 15 h 30.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 décembre 2025, à 15 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.06

---

**CA26 10 005**

**Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Nicolas Purcell, né le 9 mars 1997 et décédé le 24 décembre 2025, à l'âge de 28 ans.**

ATTENDU QUE M. Nicolas Purcell est le fils de François Purcell, ancien directeur de cabinet de la mairesse et des élu.es de Montréal-Nord pendant plus de 5 ans;

ATTENDU QUE tout au long de sa brève vie, M. Purcell a laissé un souvenir précieux à celles et ceux qui ont eu le privilège de le connaître.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Les membres du conseil prient la famille de M. Nicolas Purcell, parents, ses frères, ses sœurs et ami.e.s d'agréer leurs plus sincères condoléances et l'expression de leur profonde sympathie.

Adopté à l'unanimité.

10.07

---

#### **CA26 10 006**

**Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Jean-Guy Ferland, né en 1936 et décédé le 30 décembre 2025, à l'âge de 89 ans.**

ATTENDU QUE M. Jean Guy Ferland a vécu presque toute sa vie à Montréal-Nord, soit plus de 65 ans, où il a élevé ses trois enfants, qu'il y a exercé les métiers de mécanicien puis de contremaître au sein de concessionnaires automobiles, et qu'il était reconnu de ses voisins pour sa grande disponibilité et l'aide généreuse qu'il leur apportait;

ATTENDU QUE son fils, M. Benoit Ferland, a œuvré au sein de l'arrondissement pendant cinq années à titre de chef de division bibliothèque et culture, avant de poursuivre une carrière remarquable à titre de directeur général de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ), puis de directeur général de la Ville de Deux-Montagnes;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Les membres du conseil prient la famille de M. Ferland, ses enfants, ses frères, ses sœurs et ami.e.s d'agréer leurs plus sincères condoléances et l'expression de leur profonde sympathie.

Adopté à l'unanimité.

10.08

---

#### **CA26 10 007**

**Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Françoise Parc (Perrin), née le 8 septembre 1940 à Pau en France et décédée le 13 décembre 2025 à l'âge de 85 ans.**

ATTENDU QUE Madame Françoise Parc fut une femme très impliquée dans les milieux associatifs respectivement comme présidente de l'association québécoise de défense des droits des personnes retraitées (AQDR) et membre de la société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord (SHGMN).

ATTENDU QUE tout au long de sa vie, Madame Françoise Parc s'est illustrée par son sens d'engagement, son intégrité et sa vision, laissant une empreinte indélébile sur la vie de notre communauté;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Les membres du conseil prient la famille de Madame Françoise Parc (née Perrin), son conjoint, ses enfants, son frère, ses sœurs et ami.e.s d'agréer leurs plus sincères condoléances et l'expression de leur profonde sympathie.

Adopté à l'unanimité.

10.09

---

**CA26 10 008 – Ajout Séance tenante**

**Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Jean Brunette né en 1942 et décédé le 8 janvier 2026 à l'âge de 83 ans.**

ATTENDU QUE M. Jean Brunette était le mari de Mme Francine Bohémier, professeur de poterie pour l'Arrondissement de Montréal-Nord depuis de nombreuses années,

ATTENDU QUE M. Jean Brunette a habité Montréal-Nord tout au long de sa vie et que son parcours témoigne de son attachement à sa famille et à son milieu de vie;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Les membres du conseil prient la famille de M. Jean Brunette, parents, ses frères, ses sœurs et ami.e.s d'agréer leurs plus sincères condoléances et l'expression de leur profonde sympathie.

Adopté à l'unanimité.

10.10

---

**CA26 10 009**

**Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en appui aux Journées de la persévérance scolaire qui se déroulent du 16 au 20 février 2026.**

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 16 au 20 février 2026 sur la thématique « La persévérance, ça mène loin ! ». Un moment clé dans l'année qui témoigne de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire et de la réussite éducative de tous les jeunes ;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire ;

ATTENDU QUE derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance et qu'il est important de valoriser chaque effort et étape du parcours éducatif ;

ATTENDU QUE les élu-es municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant-es du réseau de l'éducation ;

ATTENDU QUE les élu-es municipaux collaborent aux efforts de la collectivité en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers diverses initiatives ;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord et la Ville de Montréal se sont engagés, en concertation avec l'ensemble des partenaires gouvernementaux, institutionnels, communautaires et privés, agissant auprès de la jeunesse, dans la réalisation d'un ambitieux plan d'action collectif sur 10 ans, Priorité Jeunesse ;

ATTENDU QUE Priorité Jeunesse vise à atteindre les objectifs suivants :

- Réduire les disparités entre les jeunes de Montréal-Nord et ceux de Montréal ;
- Accompagner les jeunes dans leur passage de l'enfance à l'âge adulte et les soutenir dans leur parcours vers l'autonomie personnelle, sociale, citoyenne et économique ;
- Offrir aux jeunes des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, pacifiques, sécuritaires et ouverts ;

- Favoriser des approches d'inclusion et d'intégration socio-économique de tous les jeunes, notamment ceux issus des groupes ethnoculturels et des minorités visibles ;
- Aider et soutenir les jeunes dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leurs projets de vie.

ATTENDU QUE le plan de développement social 2021-2026 confié par l'arrondissement de Montréal-Nord à la Table de Quartier de Montréal-Nord (TQMN) a pour priorité la réussite éducative et la persévérance scolaire des enfants et des jeunes.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi  
M. Philippe Thermidor, M. Youssef Hariri, M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Que l'arrondissement de Montréal-Nord, Ville de Montréal :

- Proclame la semaine du 16 au février 2026 comme celle des Journées de la persévérance scolaire ;
- Exprime unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers tous les étudiant.es et envers l'ensemble des intervenant.es du réseau de l'éducation ;
- Appuie la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2026 sur la thématique « La persévérance, ça mène loin ! » et d'inviter toutes les personnes élues à y participer.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Intervention de Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville

---

## **CA26 10 010**

### **Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec.**

CONSIDÉRANT l'importance de l'écoute, de la tolérance d'autrui et de la cohabitation entre les différentes communautés pour que la haine n'ait plus sa place dans notre société, et pour que chacun puisse vivre dans la dignité et le respect ;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite appuyer la déclaration faite par la Ville de Montréal lors de cette séance (résolution CM25 0081), laquelle se lit comme suit ;

ATTENDU que la ville de Québec a été endeuillée, il y a 9 ans, le 29 janvier 2017, par l'attentat islamophobe commis à la grande mosquée de Québec, qui a coûté la vie à 6 personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique ;

ATTENDU que l'attentat de la grande mosquée de Québec a secoué l'ensemble de la communauté musulmane et a bouleversé l'ensemble du Québec ;

ATTENDU que les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec et ont organisé un rassemblement qui a réuni des milliers de personnes pour rendre hommage aux victimes et soutenir la communauté musulmane ;

ATTENDU que chaque année, Montréal se joint aux commémorations de l'attentat de la grande mosquée de Québec afin de soutenir les personnes touchées par le drame et de réaffirmer son engagement à lutter contre l'islamophobie, le racisme et les discriminations et qu'elle organise, à l'hôtel de ville, une cérémonie en mémoire des victimes, en collaboration avec le Forum musulman canadien ;

ATTENDU qu'en septembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, une motion stipulant qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques ;

ATTENDU que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés ;

ATTENDU qu'en 2021, le gouvernement fédéral a proclamé le 29 janvier comme étant la « Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie » afin d'honorer les victimes de cette tragédie et de continuer de lutter contre l'islamophobie, la haine et la discrimination ;

ATTENDU que la Ville de Montréal s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à combattre les discriminations et l'exclusion et à favoriser des relations interculturelles harmonieuses ;

ATTENDU qu'en juin 2020, le conseil municipal a reconnu à l'unanimité l'existence du racisme et des discriminations systémiques, a dénoncé fermement ces phénomènes, et s'est engagé à les combattre ;  
ATTENDU que l'arrondissement de Montréal-Nord compte dans sa population de nombreux citoyens de diverses origines culturelles, entre autres de plusieurs communautés musulmanes, qui cohabitent harmonieusement et pacifiquement au quotidien ;

ATTENDU que nous ne pouvons tolérer que des personnes soient victimes d'actes de violence et soumises à la peur au seul motif de leurs convictions religieuses ou de leurs différences culturelles ;

ATTENDU que nous souhaitons privilégier les valeurs d'ouverture, de vivre ensemble et de partage au sein de notre arrondissement ;

ATTENDU que des concitoyennes et des concitoyens de confession musulmane font encore face à des menaces, à de la discrimination, à des crimes et incidents haineux et à de la violence en raison de leur appartenance religieuse, que ces attaques et cette haine doivent être dénoncées haut et fort, et que des actions concrètes doivent continuer d'être mises en place pour les combattre ;

ATTENDU qu'au cours des dernières années, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents islamophobes à Montréal, au Canada et à travers le monde ;

ATTENDU que la Ville de Montréal travaille sans relâche à lutter contre l'islamophobie, le racisme et les discriminations et à favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens ;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi  
M. Philippe Thermidor, M. Youssef Hariri, M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord, Ville de Montréal :

1. Commémore, le 29 janvier 2026, l'attentat islamophobe de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des personnes survivantes, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane ;
2. Continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discriminations systémiques ;
3. Poursuive sa lutte quotidienne contre les manifestations de la haine, de l'intolérance et de la violence dans notre société.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

**CA26 10 011**

**Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord pour le Mois de l'histoire des Noirs.**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite appuyer la déclaration faite par la Ville de Montréal lors de cette séance (résolution CM25 0082), laquelle se lit comme suit ;

ATTENDU QUE le 35<sup>e</sup> Mois de l'histoire des Noirs débutera le 1<sup>er</sup> février et se terminera le 1<sup>er</sup> mars 2026;

ATTENDU QUE le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2026 est « Élevons nos voix ensemble », et s'inscrit dans la volonté de souligner les accomplissements, les contributions et le chemin parcouru par les communautés noires ;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1<sup>er</sup> février 2007 ;

ATTENDU QUE la Semaine des Noirs a d'abord été célébrée aux États-Unis en février 1926 et que depuis 1976, chaque mois de février y est désigné comme le Mois de l'histoire des Noirs ;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le mouvement La vie des Noirs compte (Black Lives Matter) conscientise la population aux enjeux liés au racisme et aux discriminations systémiques vécus par nos concitoyennes et concitoyens des communautés noires et milite pour une plus grande justice sociale ;

ATTENDU QUE la place Marie-Josèphe-Angélique, attenante à la future place des Montréalaises, rendra hommage à cette esclave noire faussement accusée d'un incendie puis pendue, et dont le destin témoigne du sort tragique imposé aux personnes autochtones et noires réduites en esclavage jusqu'à l'abolition au Canada, en 1834, de cette pratique inhumaine ;

ATTENDU QU'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, en juin 2020, l'administration a reconnu l'existence du problème et s'est engagée à agir pour le combattre ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a mis en place le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat d'accélérer la transformation de la Ville pour qu'elle soit plus juste, inclusive et égalitaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal met en place des actions concrètes et mesurables afin de rendre la fonction publique municipale plus représentative et inclusive des diversités montréalaises, y compris les personnes noires, et de combattre le profilage racial et social qui touche les personnes noires de façon disproportionnée ;

ATTENDU QUE les personnes issues des communautés noires constituent l'un des plus importants groupes de minorités visibles dans la métropole et qu'elles contribuent à façonner et à enrichir le caractère exceptionnel de Montréal ;

ATTENDU QUE la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis plus de 30 ans des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et rend hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines ;

ATTENDU QUE les personnes afro-descendantes participent et contribuent activement à la vitalité de l'arrondissement de Montréal-Nord tant au sein de l'appareil administratif municipal local, qu'en matière de développement économique, culturel, social et communautaire ;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord souligne chaque année le Mois de l'histoire des Noirs et mobilise ses partenaires pour se joindre aux services administratifs municipaux afin d'élaborer et de réaliser une programmation culturelle diversifiée et de grande qualité à l'intention de la population ;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi  
M. Philippe Thermidor, M. Youssef Hariri, M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord, Ville de Montréal :

- 1- Réaffirme haut et fort que la vie des Noirs compte et que la tolérance zéro s'impose au sein de tous ses instances, services, unités et arrondissements lorsqu'il est question de racisme et de discriminations sous toutes ses formes ;
- 2- Reconnaisse l'apport essentiel et exceptionnel des communautés noires à l'histoire, au développement et au rayonnement de Montréal et de Montréal-Nord ;
- 3- Encourage la population montréalaise à participer, dès le 1<sup>er</sup> février 2026, aux activités du 35<sup>e</sup> Mois de l'histoire des Noirs afin de célébrer et de souligner l'importance des communautés noires à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

**CA26 10 012**

**Accorder une contribution financière de 150 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour soutenir le projet collectif Jeunesse en harmonie ! réalisé en collaboration avec la Table femmes Osez au féminin et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée pour l'année 2026, en provenance d'un budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal (Axe 2) la somme de 150 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la mise en œuvre du projet collectif Jeunesse en harmonie ! ;

QUE soit approuvé le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1264988001

Intervention de Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville.

---

**CA26 10 013**

**Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2026 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit :

- octroyée une contribution financière de 70 000 \$ à la SDC Montréal-Nord pour l'année 2026 pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;
- approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- autorisé Monsieur M. Marc-Aurèle Aplogan, Secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Montréal-Nord, à signer la convention pour et au nom de la Ville;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1269069001

Intervention de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement  
Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

---

**CA26 10 014**

**Accorder un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2026 et approuver le projet de contrat à intervenir.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous, pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2026;

QUE soit approuvé le projet de contrat à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1264394001

---

**CA26 10 015**

**Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2026, et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Youssef Hariri

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de trois mille dollar (3 000 \$) à l'organisme Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et de produits d'hygiène durables pour l'année 2026 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1259161001

---

**CA26 10 016**

**Apporter un addenda au calendrier de versement de la contribution financière approuvée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 30 juin 2025 pour le projet El Sistema, afin de l'arrimer au calendrier scolaire, et ce, jusqu'au 30 juin 2027, sans coût additionnel.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Youssef Hariri

Et résolu :

QUE soit modifié le calendrier de versement de la contribution financière pour le projet El Sistema afin de l'arrimer au calendrier scolaire, soit jusqu'au 30 juin 2027;

QUE soit approuvé le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1256324002

---

**CA26 10 017**

**Accorder une contribution financière de 157 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2026, et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Youssef Hariri

Et résolu :

QUE soit accordée pour l'année 2026, en provenance du budget de l'arrondissement la somme de 157 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2026;

QUE soit approuvé le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1264988002

---

**CA26 10 018 – Ajout séance tenante**

**Entériner une contribution financière à l'organisme Nos jeunes à cœur, d'un montant de 3 545 \$, pour la location du terrain au Stade Hébert à Saint-Léonard, pour la saison de 2025 de football.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Youssef Hariri

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution unique à l'organisme Nos jeunes à cœur pour une dépense de 3 545 \$ en location d'espace, en 2025, pour la tenue d'activités sportives vouées aux jeunes de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1269509001

---

#### **CA26 10 019**

**Approuver et déposer les rapports mensuels du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 décembre 2025.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1260139002

---

#### **CA26 10 020**

**Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 décembre 2025.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1260139003

---

**CA26 10 021**

**Autoriser un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1263301001

Intervention de Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville.

---

**CA26 10 022**

**Autoriser une dépense supplémentaire de 20 818,75 \$ taxes incluses, portant la dépense totale à 147 101,54 \$ taxes incluses, pour le contrat relatif aux résidus de balais de rues, octroyé à Recyclage Notre-Dame Inc., afin d'assurer les services d'élimination ou de valorisation des résidus de balais de rues jusqu'au 31 décembre 2025, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 20 818,75 \$ taxes incluses, portant la dépense totale à 147 101,54 \$ taxes incluses, pour le contrat relatif aux résidus de balais de rues, octroyé à Recyclage Notre-Dame Inc., afin d'assurer les services d'élimination ou de valorisation des résidus de balais de rues jusqu'au 31 décembre 2025, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1250282001

---

**CA26 10 023**

**Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de l'organisme La Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 12 février 2026, et ce, à même le budget de représentation des élu.es.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé une dépense de 500 \$ auprès de l'organisme La Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 12 février 2026, et ce, à même le budget de représentation des élu.es;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1260139005

---

**CA26 10 024**

**Entériner une dépense de 400 \$ auprès de l'organisme Ringuette 96 Mtl-Nord Inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la 28<sup>e</sup> édition du tournoi qui s'est tenue du 2 au 8 février 2026, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2026.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé une dépense de 400 \$ auprès de l'organisme RINGUETTE 96 MTL-NORD INC. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la 28<sup>e</sup> édition du tournoi qui s'est tenue du 2 au 8 février 2026, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2026;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1260139004

---

**CA26 10 025**

**Ratifier l'entente mutuelle et réciproque de la quittance entre la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord et l'employé, autoriser son exécution en ses termes et autoriser la directrice d'arrondissement à signer la transaction, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente mutuelle et réciproque de la quittance à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord et l'employé portant le numéro de matricule 159472000, et autoriser son exécution en ses termes et approuver le paiement final de l'indemnité de départ;

QUE soit autorisée la directrice d'arrondissement à signer la transaction et quittance, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1269571001

---

#### **CA26 10 026- Ajout Séance tenante**

**Octroyer à la firme GLT+ inc. un contrat de services professionnels de 21 471,58 \$ taxes incluses et une dépense de 3 220,74 \$ taxes incluses pour les contingences, pour une dépense totale de 24 692,32 \$ taxes incluses, afin de réaliser l'estimation des frais de construction du Complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord et ce, à même la réserve financière du Complexe aquatique et sportif.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE SOIT autorisée l'utilisation des sommes provenant de la réserve financière du Complexe aquatique et sportif et sportif pour l'octroi d'un contrat de services professionnels de 21 471,58 \$ taxes incluses, à la firme GLT+ inc., afin de mandater un économiste de la construction pour l'estimation des frais de construction du Complexe aquatique de Montréal-Nord et une dépense de 3 220,74 \$ taxes incluses pour les contingences, pour une dépense totale de 24 692,32 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1259720007

Intervention de M. Youssef Hariri, conseiller de la ville.

---

#### **CA26 10 027**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : de permettre deux cases de stationnement pour automobile au lieu de quatre pour le bâtiment situé au 12375, boulevard Rolland, soit le lot 1 667 665 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient autorisées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, deux cases de stationnement pour automobile au lieu de quatre;

QUE cette autorisation soit conforme aux plans d'architecture préparés par Jean-Benoît Bourdeau, architecte, et datés du 12 août 2025;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 667 665 du cadastre du Québec, soit le 12375, boulevard Rolland.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1258311017

---

### CA26 10 028

**Appuyer le Règlement numéro RCA12-30046-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils » de l'arrondissement de Rivière-des Prairies-Pointe-aux-Trembles.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord appuie le Règlement numéro RCA12-30046-1 intitulé Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils de l'arrondissement de Rivière-des Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1259171012

Intervention de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement.

---

### CA26 10 029

**Adopter le premier projet de résolution PP-073 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements pour le 11875, avenue Bellevois, soit le lot 1 845 542 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-073 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements pour le 11875, avenue Bellevois en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement.

Ainsi :

- De déroger la grille R12-347, afin d'autoriser un usage multifamilial de classe I (sept à 10 logements), au lieu d'une classe H (cinq à six logements);
- De déroger à l'article 127 du règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser un niveau de rez-de-chaussée à 1,6 m au lieu de 0,5 m de hauteur maximum au-dessus du trottoir;

- De déroger à l'article 131 du règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser une marge latérale gauche de 1,83 m au lieu de 2,28 m;
- De déroger à l'article 92.22 du règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser deux cases de stationnement au lieu de quatre.

Le tout aux conditions suivantes :

- QUE les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 542 du cadastre du Québec, soit le 11875, avenue Bellevois.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1268311001

---

#### CA26 10 030

**Adopter le premier projet de résolution PP-074 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements pour le 11895, avenue Bellevois, soit le lot 1 845 541 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-074 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant huit logements pour le 11895, avenue Bellevois en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement.

Ainsi :

- De déroger à la grille R12-347, afin d'autoriser un usage multifamilial de classe I (sept à 10 logements), au lieu d'une classe H (cinq à six logements);
- De déroger à l'article 127 du règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser un niveau de rez-de-chaussée à 1,6 m au lieu de 0,5 m de hauteur maximum au-dessus du trottoir;
- De déroger à l'article 131 du règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser une marge latérale droite de 1,83 m au lieu de 2,28 m;
- De déroger à l'article 92.22 du règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser deux cases de stationnement au lieu de quatre.

Le tout aux conditions suivantes :

- QUE les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 541 du cadastre du Québec, soit le 11895, avenue Bellevois.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1268311002

---

#### **CA26 10 031**

**Titulariser Mme Jessica Boudreau-Galarneau, à titre d'élagueuse, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301), à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit titularisée Mme Jessica Boudreau-Galarneau, à titre d'élagueuse, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301), à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1260353001

---

#### **CA26 10 032**

**Nommer M. Jeffry St-Cyr (matricule # 100012029), à titre d'agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, à la Division de sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE SOIT nommé M. Jeffry St-Cyr (matricule : 100012029), à titre d'agent (e) de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, à la Division de sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières du dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1259720008

---

**CA26 10 033**

**Nommer Mme Maude Jette-Lalonde à titre de conseillère en aménagement à la Division de l'urbanisme et de la mobilité de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal et ce, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Maude Jette-Lalonde, matricule 100125443, à titre de conseillère en aménagement, (emploi 402860, poste 78883), groupe de traitement 29-02, à la Division de l'urbanisme et de la mobilité de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective, des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, et ce, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1268361001

---

**CA26 10 034**

**Nommer Mme Marie Noël-de-Tilly à titre de conseillère en planification à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective, des professionnelles et professionnels municipaux, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Marie Noël-de-Tilly, matricule :100164362, à titre de conseiller en planification, (emploi : 302240, poste : 103674), groupe de traitement: 29-002, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective, des professionnelles et professionnels municipaux, à compter du 21 février 2026, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

50.04 1268451001

---

**CA26 10 035**

**Autoriser la création et l'abolition de postes cols blancs dans le cadre du dossier de l'inspectorat - réglementations municipales de l'arrondissement Montréal-Nord.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé la création, abolition de postes cols blancs dans le cadre du dossier de l'inspectorat réglementations municipales de l'arrondissement Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1263301002

---

**CA26 10 036**

**Approuver les modifications à la structure à la suite de la revue des activités et de l'optimisation de la gestion des équipes, et ce, à compter du 10 février 2026.**

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient autorisées les modifications à la structure à la suite de la revue des activités et de l'optimisation de la gestion des équipes, et ce, à compter du 10 février 2026;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.06 1262537001

---

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée à 21h 15.

---

Mme Christine Black  
mairesse d'arrondissement

---

Marc-Aurele APLOGAN  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2026.